



Couverture sociale en France

Par **chloefavre**, le **31/01/2013** à **21:07**

Bonjour,rnrnBonjour,rnMon copain qui est Australien, est né en Australie, va venir habiter en France avec moi et souhaiterait y travailler.rnIl n'a pas besoin d'un visa, ni d'un permis de travail pour vivre et travailler en France, puisqu'il a aussi la nationalité Espagnole et est donc un ressortissant de l'Union Européenne.rnrnPour bénéficier de la sécurité sociale Française, il faut faudrait qu'il fasse une demande d'obtention de carte de sécurité sociale européenne auprès de la sécurité sociale de son pays (soit l'Espagne).rnet c'est là que ça coince puisque n'ayant jamais habité en Espagne, il n'y a donc jamais travaillé, et n'a donc pas de sécurité sociale.rnrnMerci de bien vouloir m'aider à gérer cette situation, si vous y connaissez un peu!rnMerci

Par **citoyenalpha**, le **08/02/2013** à **18:06**

Bonjourrnrnvotre compagnon n'a point besoin de la CEAM qui s'adresse aux ressortissants européens souhaitant bénéficier immédiatement de ses droits acquis à la sécurité sociale.rnrnDans le cas de votre compagnon il conviendra de faire une demande d'affiliation auprès de la CPAM de son domicile. rnrnEn attendant il conviendra d'opter pour une sécurité sociale privée.rnrnRestant à votre disposition

Par **chloefavre**, le **11/03/2013** à **19:01**

Bonjour, rnrnMerci pour cette réponse. J'aurais une autre question à ce sujet. Dois-t-il avoir un travail pour bénéficier de la sécurité sociale et pour obtenir la carte verte? ou peut-il faire la

demande avant?
Merci de votre retour,
chloé

Par **citoyenalpha**, le **11/03/2013** à **21:50**

Bonjour
sans cotisation pas de sécurité sociale. Il appartiendra à votre ami de s'affilier en attendant à un organisme de sécurité sociale privée. Il doit toutefois demander un numéro d'immatriculation de sécurité sociale auprès de la CPAM
Restant à votre disposition